21 mai 2002 **02.119**

Interpellation Adrien Laurent

Taxe déchets: boulette et révision; les communes s'interrogent

La taxe "déchets" introduite en 1999 et mise en œuvre au 1er janvier 2001 par les communes pose plus de questions qu'elle n'en résout.

Récemment un recours dans une commune du Littoral met le feu aux poudres. Une citoyenne refuse de payer la taxe en estimant que la commune a outrepassé ses droits en exonérant les mineurs et les citoyens majeurs en formation jusqu'à 25 ans.

Or, la commune n'a fait que choisir entre taxe par habitant ou par ménage et a décidé – variantes possibles proposées par les services cantonaux – d'alléger la taxe des familles par les deux dispositions rappelées.

Le Département de la gestion du territoire admet le recours! La commune devrait reprendre la question! Cette dernière à son tour recourt, car elle n'a jamais fait qu'appliquer les recommandations du service des communes et du service de l'environnement…

Affaire devant le Tribunal administratif. Sur le fond on attend.

Mais sur la forme, première question: à quoi joue-t-on?

Un département donne raison à une recourrante en ignorant purement et simplement les préavis et conseils de deux services cantonaux et les sanctions de son Conseil d'Etat!

Boulette il y aurait eu. Soit. Mais comment redresser la barre sans obliger de très nombreuses communes à reprendre des arrêtés d'ores et déjà sanctionnés par le Conseil d'Etat – certains même deux fois –?

Et deuxième question plus fondamentale: la taxe déchets n'a rien d'incitatif; c'est du moins comme cela que réagissent à tort ou à raison nos concitoyens. Nous devons remettre l'ouvrage sur le métier. Il y a matière à reprendre la réflexion qui, sauf erreur, est prévue dans le cadre de l'Association des communes neuchâteloises (ACN). Faut-il, même à contre-cœur, introduire la taxe dite "au sac", ou variante éventuelle, une taxe mixte "sac + habitant"?

On introduirait enfin le seul moyen vraiment efficace de désemplir nos poubelles et de développer l'élimination par le tri dans nos déchetteries. Les déchets sauvages devraient être combattus; il faut s'en donner les moyens. Cette crainte des indisciplinés ne devrait plus paralyser notre décision.

Un développement est prévu.

Nous attendrons ensuite avec intérêt les réponses du Conseil d'Etat.

Signataires: J.-F. Badet, M. Debély et O. Duvoisin et M. Perroset.